



## **VIDE-GRENIERS PONTHEVRARD**

### **REGLEMENT ( à conserver)**

Les frais de participation sont fixés à 5.00€ le mètre linéaire pour la journée, avec un minimum de 2 mètres.

Les demandes d'inscription doivent parvenir au Club des Primevères avant le **11/09/2025** et doivent être accompagnées de la totalité du règlement par chèque, à l'ordre du CLUB DES PRIMEVERES, ou en espèces.

Les personnes désirant se regrouper sur un même emplacement doivent établir une réservation sur un seul nom.

En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises au Club des Primevères, exception faite pour les cas où la force majeure est établie.

Le vide-greniers est ouvert aux vendeurs particuliers qui ne sont inscrits, ni sur le registre du commerce, ni sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers. Priorité aux habitants de Ponthévrard.

**AUCUNE MARCHANDISE NEUVE N'EST ADMISE SUR LES STANDS.**

**INTERDICTION FORMELLE DE VENDRE DES ARMES A FEUX , DES EXPLOSIFS ET TOUS PRODUITS DANGEREUX SOUS PEINE DE GRAVES POURSUITES.**

**SEUL LE STAND TENU PAR LE CLUB DES PRIMEVERES EST AUTORISE A VENDRE DES PRODUITS DE RESTAURATION OU DES BOISSONS.**

A votre arrivée, vous devez impérativement passer au bureau du Club des Primevères (salle polyvalente- ouvert à partir de 06h30), afin de vous faire enregistrer, recevoir votre numéro d'emplacement et noter le sens de circulation des véhicules pour installer vos stands. Un parking étant prévu, aucun véhicule ne pourra être garé sur le site.

**TOUS LES VEHICULES DOIVENT LIBERER LE SITE DU VIDE-GRENIERS AVANT 08H30.**

Les stands ne doivent pas déborder sur la chaussée et leur profondeur ne doit pas excéder 2 mètres.

La cession de stands entre exposants est strictement interdite.

Chaque exposant est responsable de son stand dont il conserve la garde juridique en cas de perte, de vols, destruction ou tout autre préjudice causé aux matériels, marchandise et objets divers pendant la durée du vide-greniers. Il doit en conséquence être assuré pour le vol, l'incendie, la responsabilité etc....

**PAR MESURE DE SECURITE 2,5 mètres DEVRONT RESTER LIBRES SUR LA CHAUSSEE, AFIN DE PERMETTRE LE PASSAGE DES VEHICULES DE SECOURS.**

**La participation à ce vide-greniers implique l'acceptation du présent règlement.**

En cas d'événements imprévus, les organisateurs se réservent le droit de modifier la date ou la durée de cette manifestation, sans que les exposants puissent prétendre à une quelconque indemnisation ou remboursement.

**IL EST DEMANDE A TOUS LES EXPOSANTS DE NETTOYER AVANT LEUR DEPART L'EMPLACEMENT QU'ILS ONT OCCUPE. IL N'EST PREVU AUCUN RAMASSAGE D'ORDURE. DES SACS POUBELLE SERONT MIS A DISPOSITION DES EXPOSANTS.**

**ATTENTION** : Si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire. Vous vous exposez alors, aux sanctions prévues par le décret du 24 août 1968, qui prévoit une amende de 10 à 70 euros et jusqu'à 8 jours de prison ferme. En outre, vous risquez une vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale. Si les objets mis en vente, se révèlent volés, vous encourez une peine de 3 mois à 3 ans d'emprisonnement et une amende de 150 à 3000 euros ou l'une de ces deux peines seulement. L'amende pourra même être élevée au-delà de 3000 euros, jusqu'à la valeur des objets révélés (article 460 du Code Pénal).



## VIDE-GRENIERS PONTHEVRARD

DEMANDE D'INSCRIPTION (à découper et à retourner avant le 11/09/2025)

NOM :----- PRENOM :-----

ADRESSE : -----  
-----  
-----

Tèl Fixe : ----- Mobile : -----

CARTE D'IDENTITE (nature) ----- N° : -----

Délivrée le : -----/-----/----- à : -----

Par : -----

Liste sommaire des articles à vendre :

Nombre de mètres à réserver : (minimum 2 mètres) :

Total à payer :            5.00€ X            mètres            =           

Joindre obligatoirement, pour le montant total de l'emplacement retenu, un chèque libellé à l'ordre du CLUB DES PRIMEVERES. Les espèces sont acceptées.

Adressez le tout au : CLUB DES PRIMEVERES  
3 Place de la Mairie 78730 PONTHEVRARD.

J'accepte les conditions du règlement (ci-contre), atteste sur l'honneur être revendeur occasionnel et ne participer qu'à deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Date : -----/-----/ 2025

Signature  
Précédée de Bon pour acceptation